

DEPARTEMENT DE LA SARTHE



SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION MANCELLE



Le quinze décembre deux mille vingt-trois, à dix heures, le Comité Syndical, après convocation légale du huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Changé, Place de la Mairie, sous la présidence de Madame Martine RENAUT.

Etaient présents :

✓ Mme RENAUT Martine	Députée titulaire de la commune de Changé
✓ M. DOBREMEL Alain	Député titulaire de la commune de Brette-Les-Pins
✓ M. BACHELIER Jean-Christophe	Député titulaire de la commune de Changé
✓ M. FOLLENFANT Dominique	Député suppléant de la commune de Laigné-en-Belin
✓ M. SECHET Yves	Député titulaire de la commune de Neuville sur Sarthe
✓ Mme MIRGAINE Christine	Députée titulaire de de la commune de Parigné-L'Évêque
✓ M. BARBEAU Christian	Député titulaire de la commune de Saint-Gervais-en-Belin
✓ M. BOURGE Jean-Yves	Député suppléant de la commune de Saint-Gervais-en-Belin
✓ M. MESNEAU Jacques	Député titulaire de la commune de Saint Mars la Blrière
✓ M. FOURNIER Didier	Député titulaire de la commune de Saint-Ouen- en-Belin
✓ M. MOSER Jean-Claude	Député titulaire de la commune de Saint-Pavace
✓ M. MOTTAY Jean-Luc	Député titulaire de la commune de Savigné-L'Évêque
✓ M. COURTABESSIS Alain	Député titulaire de la commune de Savigné l'Évêque
✓ M. LAMBERT Gérard	Député titulaire de la commune de Teloché
✓ M. CADEAU Jacques	Député suppléant de la commune de Teloché
✓ M. FABUREL Luc-Marie	Député titulaire de la CdC du Val de Sarthe
✓ M. VIOT Alain	Député titulaire de la CdC du Val de Sarthe
✓ M. LECOMTE Jacky	Député suppléant de la CdC du Val de Sarthe
✓ M. GERVAIS Jacky	Député suppléant de la CdC du Val de Sarthe
✓ M. BRETON Pascal	Député titulaire de la CdC du Val de Sarthe
✓ M. AVIGNON Jean-Yves	Député titulaire de la commune de Spay
✓ M FOURNIER Stéphane	Député suppléant de la CdC du Val de Sarthe

Absents excusés :

× M. FOULADOUX Giovanni	Député suppléant de la commune de Brette-Les-Pins
× Mme LENOIR Monique	Députée suppléante de la commune de Changé
× Mme ROBILLARD Marielle	Députée suppléante de la commune de Changé
× M. PINCHAULT Patrick	Député titulaire de la commune d'Ecommoy
× M. DAVID Claude	Député suppléant de la commune d'Ecommoy
× M. FOUQUERAY Dominique	Député titulaire de la commune de Laigné-en-Belin
× M. PERROUX Daniel	Député titulaire de la Commune de Teloché
× M. FRANCO Emmanuel	Député titulaire de la CdC du Val de Sarthe
× M. HONORÉ Benoit	Député suppléant de la CdC du Val de Sarthe
× M. HUBERT Lionel	Député titulaire de la CdC du Val de Sarthe
× M. BELLAND Gilles	Député suppléant de la CdC du Val de Sarthe
× M. GEORGET Wilfried	Député titulaire de la CdC du Val de Sarthe
× M. MARIE Michel	Député suppléant de la CdC du Val de Sarthe

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257200543-20231218-2023_IV_2-DE

en date du 18/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023_IV_2

* M. GARNIER François

Délégué titulaire de la CdC du Val de Sarthe

* M. JOUSSE Pascal

Délégué titulaire de la CdC du Val de Sarthe

* M. LECERF Fabien

Délégué suppléant de la CdC du Val de Sarthe

Désignation d'un secrétaire de séance :

- ✓ **Monsieur LAMBERT Gérard**, est nommé Secrétaire de séance.

Deliberation n° 2023-IV-2

Comité Syndical du 15 décembre 2023

PRIX DE VENTE DE L'EAU TARIFS 2024

Suite aux échanges dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 décembre 2023, il vous est proposé d'augmenter le prix de vente de l'eau.

En conséquence, il vous est proposé de structurer la tarification des prix de vente de l'eau pour prendre en compte le financement des investissements, l'entretien du patrimoine et l'ensemble des charges fixes et variables du Syndicat, selon les modalités suivantes :

1. Hors Ecommoy

- + 20 % de la part fixe (abonnement)
- + 15 % de la part variable (prix du m³)
- Soit pour un abonné consommant 120 m³ une majoration mensuelle TTC de **3,02 €**

2. Ecommoy

- + 20 % de la part fixe (abonnement) en fonction des diamètres
- + 20 % de la part variable (prix du m³)
- Soit pour un abonné consommant 120 m³ une majoration mensuelle TTC de **3,98 €**

1 - PRIX DE L'EAU

A – TARIF ANNUEL DES ABONNEMENTS H.T.V.A.

CALIBRE DU COMPTEUR	2023	2024
- Compteurs DN 15 à 20 mm	50,00 €	60,00 €
- Compteurs DN 25 à 40 mm	150,31 €	180,00 €
- Compteurs DN 50 à 65 mm	255,74 €	300,00 €
- Compteurs DN 80 mm	372,56 €	440,00 €
- Compteurs DN 100 mm	516,14 €	610,00 €
- Compteurs DN 150 mm	895,57 €	1 070,00 €
- Compteurs DN 200 mm	1013,36 €	1 210,00 €
BRANCHEMENTS EN ATTENTE		
- < DN 40	25,00 €	30,00 €
- ≥ DN 40	75,15 €	90,00 €

B – PRIX DU METRE CUBE H.T.V.A.

Hors Ecommoy.....	1,353 €	1,556 €
Ecommoy	1,232 €	1,478 €

C – VENTE EN GROS - PRIX DU METRE CUBE (H.T.V.A.)

Prix du m ³ permanent.....	0,50 €
Prix du m ³ secours ponctuel..... Tarifs applicables aux nouvelles conventions ou au renouvellement	0,65 €

D – FRAIS DE MISE EN SERVICE (H.T.V.A.) / Interventions (Fermeture/ouverture)

Conformément à l'article 7 du règlement du service de l'eau adopté par délibération du Comité Syndical du 07 février 2020, des frais d'accès au service sont appliqués. Il convient de distinguer :

- La mise en service sans déplacement d'un agent facturée 20 € H.T.
- La mise en service avec déplacement d'un agent facturée 55 € H.T.

2 - PRESERVATION DE LA RESSOURCE

Compte tenu de l'évaluation des volumes produits en 2023 par les unités de production du Syndicat, compte tenu des tarifs pouvant être appliqués par Le Mans Métropole sur les volumes d'eau importés et du niveau de rendement de réseau, il est proposé d'appliquer une stabilisation du tarif.

Le montant de cette redevance est donc de 0,0477 € / m³ pour 2024.

Tous ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2024.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver les tarifs proposés pour l'année 2024.

**20 votants
20 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

Pour copie conforme,
Spay, le 18 décembre 2023
La Présidente,
Martine RENAUT

